

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 292 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6325-2)

Suppression d'une disposition redondante avec l'article L.O. 6325-3.